

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 12 DECEMBRE 2019

N° 2019-09-06

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 13
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 10 <b>Total (mini 19) : 26</b>
<b>Quorum atteint</b>

### Délégués présents(es)

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

#### **1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

#### **(porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

#### **10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Sébastien BERNARD, Dominique GUEYTTE à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD.

### Délégués excusés

Christian BARTHEYE, Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

## **Objet : Inventaire des patrimoines culturels – programme d'action 2020-2021 et demande de subvention auprès de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le Président expose,

Depuis 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a initié, grâce au soutien technique et financier des Régions SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre de leurs compétences déléguées), un inventaire des patrimoines culturels sur son territoire. Cet inventaire correspond à la mise en œuvre de la mesure 1-4-1 de la charte.

Une première année, deux opérations se sont déroulées dans la Drôme (Barret-de-Lioure) et dans les Hautes-Alpes (Châteauneuf-de-Chabre). Cette première expérience n'a pas pu être prolongée en Auvergne-Rhône-Alpes, mais a continué en région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la signature d'une convention trisannuelle (2015-2018). La totalité de la commune de Val-Buëch-Méouge a bénéficié de cet inventaire. Les résultats ont pu être intégrés dans le cadre du Plan Local d'urbanisme de la nouvelle commune au cours de cette année.

Une seconde convention a été signée entre le Parc et la Région SUD pour la période 2019-2021. Il a été proposé d'engager l'inventaire sur deux communes importantes du territoire du Parc, Rosans et Orpierre, dans lesquels existent des projets de préservation et de valorisation des patrimoines bâtis et pour lesquels une étude d'inventaire sera bienvenue. A l'issue de ces deux études, le travail sur la vallée de la Méouge sera repris et permettra ainsi de compléter les renseignements déjà acquis à Val-Buëch-Méouge. L'enjeu est de permettre une revalorisation des patrimoines culturels de cette frange sud-est du territoire du Parc.

Afin de pouvoir répondre au mieux à la demande de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, et pour acquérir les compétences d'un chargé d'étude de haut niveau et compétent, il a été proposé en 2019, de recourir à un recrutement plutôt qu'à une prestation, à hauteur de 0,7 ETP (soit 24,5 heures). Ce choix permet aussi de mieux répondre à la demande des élus locaux des communes concernées, notamment dans le suivi des dossiers d'inventaire et de la valorisation de ce travail. Il a tout particulièrement en charge l'étude des maisons, fermes, entrepôts, la rédaction de dossiers collectifs et de dossiers « village », « commune », ainsi que d'objets remarquables. Le chargé d'étude travaille par ailleurs étroitement avec plusieurs autres chargés de mission du Parc, à commencer par le chargé de mission « patrimoines culturels et culture ».

Pour mener à bien cette opération, le Président propose le budget prévisionnel et le plan de financement suivant pour 2020 :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Poste de chargé.e d'étude	28 200 €	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 000 €
Poste de chargé de mission « patrimoines culturels et cultures » (Valorisation, 25 jours de travail)	6 000 €	Commune de Rosans (Mise à disposition d'un logement pour 4 mois)	1 500 €
Frais de déplacement (chargé d'étude, chargé de mission « patrimoines culturels et culture »)	2 300 €		
Hébergement	1 500 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales	6 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS